

Règlement du jeu concours Vin Malin

“L’Instant Cocktail de l’Été”

Article 1 — Organisation

Le jeu concours “L’Instant Cocktail de l’Été” est organisé par la société SARL Vins et Collections, exploitant le site Vin-Malin.fr, dont le siège social est situé ZA Les Champs Lins, 21190 Meursault.

La société est enregistrée au RCS de Dijon sous le numéro SIREN 803 754 118.

Ce jeu gratuit sans obligation d’achat est accessible du 16 juillet 2026 au 31 août 2026 inclus, depuis le formulaire de participation disponible sur le site Vin-Malin.fr.

Article 2 — Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d’une adresse email valide.

Une seule participation est autorisée par personne pendant toute la durée du jeu. Toute participation incomplète, erronée, frauduleuse ou réalisée sous plusieurs identités pourra être annulée.

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d’achat. La DGCCRF rappelle que les loteries publicitaires sont encadrées et que les conditions de participation doivent être claires pour le consommateur.

Article 3 — Modalités de participation

Pour participer, le participant doit remplir le formulaire prévu à cet effet en renseignant les informations demandées, notamment son adresse email, et accepter le présent règlement.

Article 4 — Lot mis en jeu

Le jeu permet de remporter le lot suivant :

Un kit cocktail complet GWHOLE en acier inoxydable, comprenant notamment un shaker de 750 ml, une cuillère à mélange, un doseur double, une pince à glace, un pilon, des becs verseurs, un bouchon de bouteille, un filtre Hawthorne, un tire-bouchon et un support de rangement en bois.

Valeur indicative du lot : 30 € TTC.

Le lot ne pourra donner lieu à aucune contrepartie financière, aucun échange, aucun remboursement, ni aucune remise de sa valeur en espèces. Vin Malin se réserve le droit de remplacer le lot par un lot équivalent en cas d’indisponibilité du produit initialement prévu.

Article 5 — Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides.

Le tirage au sort aura lieu le 1er septembre 2026.

Le gagnant sera contacté directement par email à l'adresse indiquée lors de sa participation. Il disposera d'un délai de 7 jours pour répondre et confirmer ses coordonnées de livraison.

Sans réponse dans ce délai, Vin Malin se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort.

Article 6 — Remise du lot

Le lot sera envoyé à l'adresse communiquée par le gagnant après confirmation de ses coordonnées.

Vin Malin ne pourra être tenu responsable en cas d'adresse incomplète, incorrecte ou d'impossibilité de livraison liée aux informations transmises par le gagnant.

Les frais d'envoi du lot sont pris en charge par Vin Malin.

Article 7 — Données personnelles

Les données collectées dans le cadre du jeu sont utilisées par Vin Malin afin de gérer les participations, réaliser le tirage au sort, contacter le gagnant et envoyer le lot.

Les données ne seront utilisées à des fins de prospection commerciale que si le participant a expressément accepté de recevoir les offres, nouveautés et conseils de Vin Malin par email.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de limitation du traitement de ses données. Ces droits peuvent être exercés en contactant Vin Malin à l'adresse suivante : contact@vin-malin.fr

Les participants peuvent également se désinscrire à tout moment des communications commerciales via le lien de désinscription présent dans chaque email.

La CNIL recommande d'informer clairement les participants sur les conditions de traitement de leurs données et de prévoir des mesures adaptées de sécurité.

Article 8 — Responsabilité

Vin Malin ne saurait être tenu responsable en cas de problème technique empêchant temporairement l'accès au formulaire de participation, de dysfonctionnement du réseau Internet, de participation non enregistrée ou de toute erreur indépendante de sa volonté.

Vin Malin se réserve le droit d'écourter, prolonger, modifier ou annuler le jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 9 — Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est consultable à tout moment sur la page du jeu concours.